

Conseil municipal de Saint-Nazaire

Séance du vendredi 11 avril 2014

Déclaration de Jean-Claude Blanchard, conseiller municipal Saint-Nazaire Bleu Marine

Seul le prononcé fait foi.

« Monsieur le maire, mes chers collègues.

Nous allons voter concernant cinquante commissions, et leurs représentants.

D'ailleurs, dans certaines, le nombre de représentants s'est évaporé comme les promesses d'un président sur le « changement » prévu pour « maintenant » et repoussé aux calendes grecques de l'austérité.

Difficile pour l'opposition d'y figurer de la manière la plus minime qui soit. Mais enfin, le nombre d'adjoints, lui n'a pas baissé, alors tout va bien. Le socialisme des copains est sauf !

Les votes qui vont suivre méritent que l'on s'attache à respecter les règles. Dans la République française, depuis le XIX^e siècle, les scrutins se font à bulletin secret.

Le vote à main levée, c'est peut-être la règle dans une AG universitaire. Mais ici, c'est de Saint-Nazaire et de sa gestion pour six ans dont il est question, pas d'une amphi de tout les théâtres. Notre vision du vote, conforme à tous les usages, procède du vote à bulletin secret.

D'aucuns se demanderont peut-être pourquoi les élus du Front national-Rassemblement Bleu Marine... ici un peu « *entrés par effraction, et pas démocrates* » disent certains commentateurs, pourquoi ces mêmes élus sont-ils si procéduriers ? Est-ce cela leur promesse d'une « opposition constructive » ?

Nous disons, sans malice, rien que la constatation des faits, que si nous sommes si attentifs aux règles, c'est parce que nous sommes en ce conseil des démocrates et les seuls républicains. Nous le sommes, oui, mais avant tout, nous le sommes devenus, parce que le reste de la classe politique nazairienne a cessé de l'être, par son constant renoncement.

Je regrette que la majorité de cette assemblée ne comprenne pas qu'en France, pas plus qu'à Saint-Nazaire, et même, d'autant moins à Saint-Nazaire, la République n'est pas négociable. La démocratie ne l'est pas davantage. Et ces règles se doivent donc de faire loi, même dans la plus petite assemblée.

Cependant, je suis un militant. Je ne méconnaiss pas que pour être utile, toute action politique doit aller à l'essentiel. Le vote à bulletin secret, c'est la règle aveugle. Mais lorsqu'à raison de dix minutes par délibération, le vote dure plus de vingt heures, la règle devient contraignante, et je le pense, contraire aux intérêts même de la démocratie. En toute chose, pour que l'intérêt général soit préservé, c'est le pragmatisme qui doit commander au dogme...

Compte tenu des pesanteurs éventuelles d'un tel vote, la position du groupe Saint-Nazaire Bleu Marine sera exceptionnellement celle d'un vote à main levée.

Je vous remercie pour votre attention. »